



POWER CORPORATION
DU CANADA

NOTICE ANNUELLE 2012

Le 22 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Documents intégrés par renvoi	3
Déclarations prospectives	4
Structure du groupe	6
Constitution	6
Liens intersociétés	6
Développement général de l'activité	8
Activités de Power	8
Faits importants au cours des trois dernières années	8
Description narrative de l'activité	11
Corporation Financière Power	11
Gesca ltée	11
Propriétés numériques Square Victoria Inc.	11
Entreprises Victoria Square Inc. ET Corporation Énergie Power	11
Asie	11
Placements dans des fonds et des titres	12
Facteurs de risque	13
Description du capital-actions	14
Généralités	14
Actions comportant des droits de vote limités	14
Actions privilégiées participantes	14
Actions privilégiées de premier rang	15
Notations	17
Dividendes	20
Marché pour la négociation des titres	21
Administrateurs et dirigeants	23
Administrateurs	23
Dirigeants autres que ceux mentionnés plus haut	24
Titres comportant droit de vote	25
Comités	26
Comité d'audit	26
Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	29
Experts	29
Responsabilité sociale	29
Renseignements complémentaires	29
Annexe A	30
Charte du comité d'audit	30

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les abréviations suivantes sont utilisées tout au long de la présente notice annuelle :

Dénomination	Abréviation
China Asset Management Co. Ltd.	China AMC
CITIC Pacific Limited	CITIC Pacific
Corporation Financière Power	Financière Power
Entreprises Victoria Square Inc.	VSV
Gesca ltée	Gesca
Great-West Lifeco Inc.	Lifeco
Groupe Bruxelles Lambert	GBL
La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie	Canada-Vie
La Great-West, compagnie d'assurance-vie	Great-West
Lafarge SA	Lafarge
Pargesa Holding SA	Pargesa
Parjointco N.V.	Parjointco
Power Corporation du Canada	Power ou la Société
Corporation Énergie Power	CEP
Power Financial Europe B.V.	PFE
Propriétés numériques Square Victoria Inc.	Numériques Square Victoria
Société financière IGM Inc.	Financière IGM
Suez Environnement Company	Suez Environnement
Total SA	Total

DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Les documents suivants sont intégrés par renvoi dans les présentes :

- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013;
- Certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013;
- Certaines parties de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013.

Les documents susmentionnés peuvent être consultés au profil respectif de ces sociétés sur le site de SEDAR au www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certains énoncés dans la présente notice annuelle, autres que les énoncés d'un fait historique, sont des déclarations prospectives qui s'appuient sur certaines hypothèses et traduisent les attentes actuelles de la Société ou, pour ce qui est des renseignements concernant les filiales ouvertes de la Société, traduisent les attentes actuelles publiées de ces filiales. Les déclarations prospectives sont fournies afin d'aider le lecteur à comprendre la Société ainsi que ses activités, son exploitation, ses perspectives et les risques auxquels elle fait face à un moment donné, dans le contexte de son développement passé et de ses possibilités de développement futur; le lecteur ne doit pas oublier que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les clients potentiels, les possibilités, les priorités, les cibles, les buts, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives de la Société et de ses filiales, de même que les perspectives économiques en Amérique du Nord et à l'échelle mondiale, pour l'exercice en cours et les périodes à venir. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, comprennent des termes tels que « s'attendre à », « anticiper », « planifier », « croire », « estimer », « chercher à », « avoir l'intention de », « viser », « projeter » et « prévoir », ainsi que les formes négatives de ces termes et d'autres expressions semblables, ou se caractérisent par l'emploi de la forme future ou conditionnelle de verbes tels que « être », « devoir » et « pouvoir ».

Les déclarations prospectives sont exposées à des risques et à des incertitudes inhérents, tant généraux que particuliers, qui font en sorte que des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions pourraient se révéler inexacts, que des hypothèses pourraient être incorrectes et que des objectifs ou des buts et priorités stratégiques pourraient ne pas être atteints. Divers facteurs, qui sont indépendants de la volonté de la Société et de ses filiales dans bien des cas, touchent les activités, le rendement et les résultats de la Société et de ses filiales ainsi que leurs entreprises. En raison de ces facteurs, les résultats réels peuvent différer sensiblement des attentes actuelles à l'égard des événements ou des résultats estimés ou prévus. Ces facteurs comprennent, notamment, l'incidence ou l'incidence imprévue de la conjoncture économique, de la situation politique et des marchés en Amérique du Nord et dans le monde, des taux d'intérêt et des taux de change, des marchés des actions et des marchés financiers mondiaux, de la gestion des risques d'illiquidité des marchés et de financement, des changements de conventions et de méthodes comptables ayant trait à la présentation de l'information financière (y compris les incertitudes liées aux hypothèses et aux estimations comptables critiques), l'incidence de l'application de modifications comptables futures, de la concurrence, des risques liés à l'exploitation et à la réputation, des changements liés aux technologies, à la réglementation gouvernementale, à la législation et aux lois fiscales, des décisions judiciaires ou réglementaires imprévues, des catastrophes, de la capacité de la Société et de ses filiales à effectuer des opérations stratégiques, à intégrer les entreprises acquises et à mettre en œuvre d'autres stratégies de croissance ainsi que du succès obtenu par la Société et ses filiales pour ce qui est de prévoir ou de gérer les facteurs susmentionnés.

Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces facteurs et d'autres facteurs, incertitudes et événements éventuels et de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. L'information contenue dans les déclarations prospectives est fondée sur des facteurs ou des hypothèses importants ayant permis de tirer une conclusion ou d'effectuer une prévision ou une projection. Ces facteurs et hypothèses comprennent les perceptions de la direction des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs considérés comme appropriés dans les circonstances, notamment qu'on ne s'attend pas à ce que les facteurs mentionnés dans le paragraphe qui précède, collectivement, aient une incidence importante sur la Société et sur ses filiales. Bien que la Société considère ces facteurs et hypothèses comme étant raisonnables en fonction de l'information dont dispose actuellement la direction, ils pourraient se révéler inexacts.

À moins que les lois canadiennes applicables ne l'exigent expressément, la Société n'est pas tenue de mettre à jour les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements ou de circonstances survenus après la date à laquelle ces déclarations ont été formulées ou encore d'événements imprévus, à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements ou de résultats futurs ou autrement.

Les renseignements supplémentaires concernant les risques et incertitudes de l'entreprise de la Société et les facteurs ou hypothèses importants sur lesquels les renseignements contenus dans les déclarations prospectives sont fondés sont fournis dans ses documents d'information, y compris la présente notice annuelle et son rapport de gestion le plus récent, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et accessibles au www.sedar.com. La rubrique intitulée « Déclarations prospectives » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013 (qui intègre également par renvoi dans les présentes certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013) est intégrée par renvoi dans les présentes.

STRUCTURE DU GROUPE

CONSTITUTION

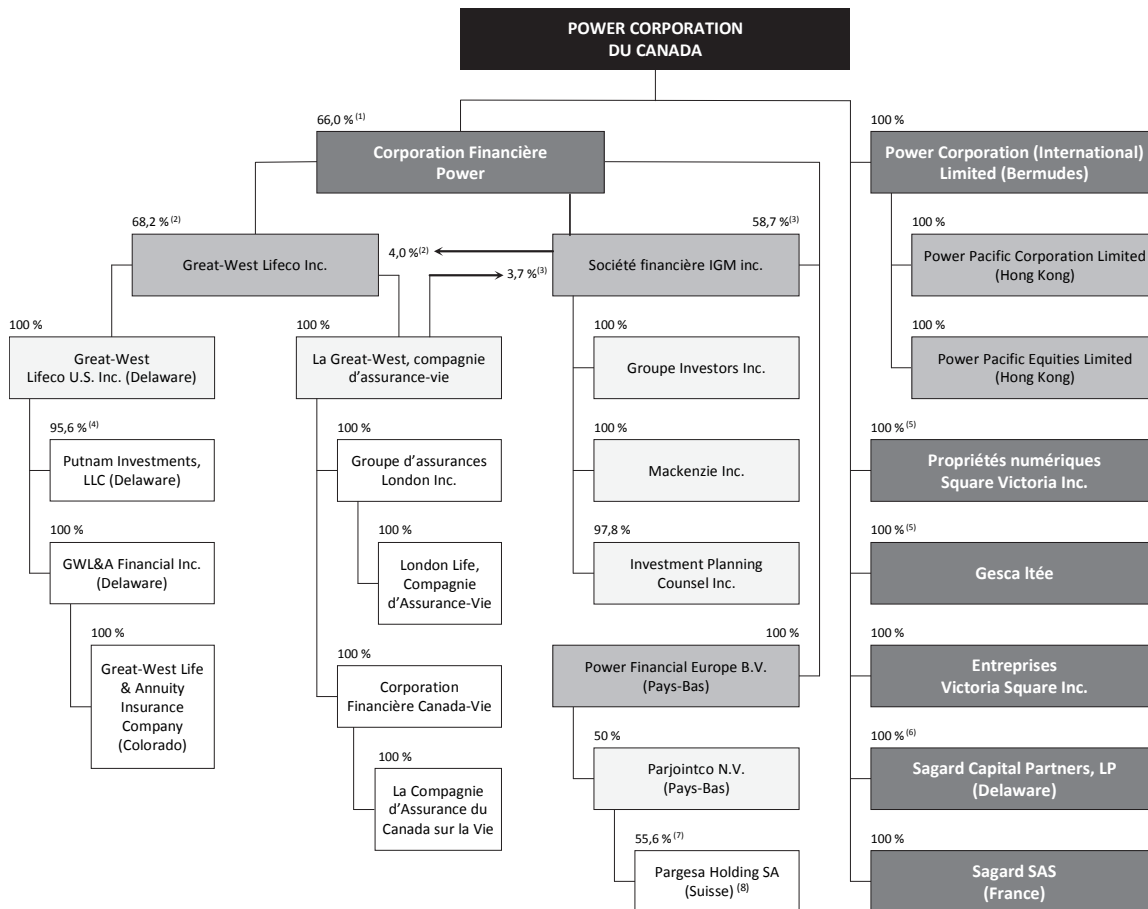
Power Corporation du Canada — Power Corporation of Canada a été constituée le 18 avril 1925 en vertu de la *Loi des Compagnies* (Canada) et elle a été prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 13 juin 1980. Son siège social est situé au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

Depuis le 13 juin 1980, les statuts de Power ont été modifiés comme suit : avec effet le 11 mai 1984, pour donner aux actions ordinaires de Power la nouvelle désignation d'actions comportant des droits de vote limités; avec effet le 3 juin 1985, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 15 ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 15 ¢ en tant qu'actions privilégiées participantes à 7½ ¢; avec effet le 31 janvier 1986, pour créer 2 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986; avec effet le 1^{er} mai 1986, pour porter à 28 le nombre maximum des membres du conseil d'administration; avec effet le 16 juin 1986, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et renommer les actions privilégiées participantes à 7½ ¢ à titre d'actions privilégiées participantes à 3¾ ¢; avec effet le 9 juillet 1998, pour fractionner les actions privilégiées participantes à 3¾ ¢ et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux et pour remplacer l'appellation « actions privilégiées participantes à dividende de 3¾ ¢ » par « actions privilégiées participantes »; avec effet le 9 juin 1999, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A; avec effet le 22 novembre 2001, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B; avec effet le 2 décembre 2002, pour créer 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C; avec effet le 23 juillet 2004, pour fractionner les actions privilégiées participantes et les actions comportant des droits de vote limités à raison de une pour deux; avec effet le 12 octobre 2005, pour créer 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D; et, avec effet le 22 février 2012, pour créer 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G.

LIENS INTERSOCIÉTÉS

L'organigramme figurant sur la page suivante résume la structure du groupe de Power au 31 décembre 2012, notamment les participations dans ses filiales importantes et dans certaines autres filiales et entités émettrices. L'organigramme indique le territoire de constitution (sauf indication contraire, toutes les sociétés ont été constituées au Canada) et le pourcentage approximatif de titres de participation dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement (sauf indication contraire, ces pourcentages représentent également les pourcentages approximatifs de droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote dont Power est propriétaire véritable ou sur lesquels elle exerce un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement) à cette date.

La rubrique intitulée « Structure de l'entreprise — Liens intersociétés » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013 (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013) est intégrée par renvoi dans les présentes.



- (1) Appartient à 171263 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de Power.
- (2) Les titres de participation de Lifeco appartiennent à 56,6 pour cent à la Financière Power, à 3,0 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, à 7,7 pour cent à 3439453 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Financière IGM, filiale de la Société, détient 4,0 pour cent des titres de participation de Lifeco. La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 65,0 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de Lifeco.
- (3) Les titres de participation de la Financière IGM appartiennent à 55,6 pour cent à la Financière Power, à 2,2 pour cent à 3411893 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power, et à 0,9 pour cent à 4400003 Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Financière Power. En outre, la Great-West, filiale de la Société, détient 3,7 pour cent des titres de participation de la Financière IGM (à l'exclusion de 0,04 pour cent des titres de participation de la Financière IGM détenus par la Great-West dans ses fonds distincts ou à des fins similaires). La Financière Power et ses filiales sont propriétaires, au total, de titres comportant droit de vote conférant environ 62,4 pour cent des droits de vote rattachés à l'ensemble des titres comportant droit de vote de la Financière IGM.
- (4) 100 pour cent des droits de vote
- (5) Appartient au Groupe de communications Square Victoria Inc., filiale en propriété exclusive de Power.
- (6) Détenue par l'entremise de filiales en propriété exclusive de Power.
- (7) 75,4 pour cent des droits de vote
- (8) Les sociétés du groupe Pargesa sont plus amplement décrites à la rubrique intitulée « Description narrative de l'entreprise — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013, qui est intégrée par renvoi dans les présentes.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

ACTIVITÉS DE POWER

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers, des communications et dans d'autres secteurs.

Le principal actif de Power est sa participation de contrôle dans la Financière Power. Au 31 décembre 2012, Power détenait 66,0 pour cent des actions et des droits de vote de la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Ces sociétés et leurs filiales offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux particuliers et aux entreprises au Canada, aux États-Unis et en Europe. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive PFE, qui détient une participation de 50 pour cent dans Parjointco, la Financière Power a une participation importante dans le groupe Pargesa dont les compagnies, basées en Europe, sont actives dans les domaines du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux spécialisés, du ciment, des granulats et béton, et des vins et spiritueux. Ces placements sont détenus par Pargesa, par l'entremise de GBL, membre de son groupe et société de portefeuille belge.

Power détient des placements en Asie ainsi que dans divers fonds de placement. Par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Gesca, Power se consacre à la publication de quotidiens au Québec et en Ontario ainsi qu'à l'exploitation d'un site Web connexe. Par ailleurs, Power détient 100 pour cent de VSV et de Numériques Square Victoria, qui détiennent chacune une participation dans plusieurs sociétés. Voir « Description narrative de l'activité ».

Au 31 décembre 2012, Power et ses filiales comptaient, au total, environ 30 900 employés en Amérique du Nord.

La quote-part revenant à Power du bénéfice opérationnel de ses filiales était de 1 108 M\$ en 2012, contre 1 150 M\$ en 2011.

FAITS IMPORTANTS AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

La rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013 (rubrique qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013) est intégrée par renvoi dans les présentes.

AMÉRIQUE DU NORD

Le 29 juin 2010, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 11 200 000 actions privilégiées de premier rang à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série P, d'un rendement annuel de 4,40 pour cent, pour un produit brut de 280 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 2 septembre 2011, la Corporation financière Mackenzie, filiale de la Financière IGM, a annoncé qu'elle avait conclu une convention avec B2B Trust, filiale de la Banque Laurentienne, aux termes de laquelle B2B Trust acquerrait la totalité de M.R.S. Trust Company et de M.R.S. Inc., filiales en propriété exclusive de la Corporation financière Mackenzie. La clôture de l'opération a eu lieu le 16 novembre 2011, en échange d'une contrepartie en espèces d'environ 199 M\$ et du remboursement par B2B Trust de 20 M\$ de titres d'emprunt subalternes de M.R.S. Trust Company à la Corporation financière Mackenzie.

Le 23 février 2012, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série R, d'un rendement annuel de 5,50 pour cent, pour un produit brut de 250 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de la Financière Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 28 février 2012, Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série G, d'un rendement annuel de 5,60 pour cent, pour un produit brut de 200 M\$. Le

produit tiré de l'émission a été utilisé pour augmenter les ressources financières de Power ainsi que pour financer les besoins généraux de l'entreprise.

Le 19 février 2013, Lifeco a annoncé qu'elle avait conclu une entente avec le gouvernement d'Irlande visant l'acquisition, par l'entremise de sa filiale Canada Life Limited, de la totalité des actions de Irish Life Group Limited en contrepartie de 1,75 G\$ (1,3 G€). La clôture de l'opération devrait avoir lieu en juillet 2013 et elle est assujettie aux approbations usuelles des organismes de réglementation et à certaines conditions de clôture.

Le 28 février 2013, la Financière Power a émis, au prix de 25,00 \$ par action, 12 000 000 d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, série S, d'un rendement annuel de 4,80 pour cent, pour un produit brut de 300 M\$. Le produit tiré de l'émission a été utilisé afin d'acquérir, le 12 mars 2013, des reçus de souscription de Lifeco échangeables contre des actions ordinaires de Lifeco dans le cadre du placement de 1,25 G\$ de reçus de souscription émis par Lifeco (comme il est décrit ci-après) relativement à son projet d'acquisition de Irish Life Group Limited et pour augmenter les ressources financières de la Financière Power.

Le 12 mars 2013, Lifeco a émis 48 660 000 reçus de souscription pour un produit d'environ 1,25 G\$ par voie d'une convention de prise ferme et de placements privés à des membres de son groupe. La Financière Power a acheté 21 410 000 reçus de souscription pour environ 550 M\$ et la Financière IGM a acheté 1 950 000 reçus de souscription pour environ 50 M\$. Chaque reçu de souscription donne le droit au porteur de recevoir une action ordinaire de Lifeco au moment où cette dernière réalisera l'acquisition projetée de Irish Life Group Limited. Si Lifeco n'acquiert pas Irish Life Group Limited, chaque reçu de souscription sera annulé, et la Financière Power recevra le prix d'achat, majoré de l'intérêt.

EUROPE

Au premier trimestre de 2010, GBL a racheté 13,5 M€ de ses propres actions. En 2012, GBL a racheté 633 016 de ses propres actions et vendu 597 946 de ses actions. Au 31 décembre 2012, GBL détenait 6 134 514 de ses propres actions, soit une participation totale de 3,8 pour cent.

En juin 2010, GBL a émis une obligation de 350 M€, portant intérêt au taux de 4,0 pour cent, échéant en 2017.

En novembre 2010, Pargesa a émis, sur le marché suisse, une obligation de 150 M FS échéant en 2016, portant intérêt au taux de 2,5 pour cent. Également en 2010, en 2011 et en 2012, Pargesa a racheté, respectivement, 206 M FS, 346 M FS et 198 M FS d'obligations convertibles émises échéant en 2013 et 2014.

En 2010, GBL a investi 122 M€ dans l'achat d'actions de Pernod Ricard. Le 15 mars 2012, GBL a vendu environ 2,3 pour cent des actions de Pernod Ricard pour un produit de 499 M€ et un gain de 240 M€, portant la position de GBL dans Pernod Ricard à 7,5 pour cent.

Également en 2010, GBL a investi 27 M€ dans Arkema (producteur mondial de produits chimiques basé en France). En 2011, des actions supplémentaires ont été achetées par GBL. Le 14 mars 2012, GBL a vendu sa participation de 10 pour cent dans Arkema pour un produit de 433 M€ et un gain de 221 M€.

Le 3 février 2011, les activités internationales énergétiques de GDF Suez, à l'extérieur de l'Europe, ont été regroupées avec celles d'International Power plc en vue d'accélérer le développement international de GDF Suez. En 2012, GDF Suez a acheté la totalité des actions restantes de International Power plc.

En avril 2011, Pargesa a vendu sa participation de 25,6 pour cent dans Imerys à GBL, pour une somme totale de 1 087 M€. Après l'opération et des achats supplémentaires sur le marché d'actions d'Imerys en 2011 et en 2012, GBL détenait une participation de 56,9 pour cent dans Imerys au 31 décembre 2012.

Le 16 mai 2011, Pargesa a annoncé que BNP Paribas avait vendu la totalité de ses actions nominatives de Pargesa à Parjointco, mais qu'elle avait maintenu sa position en actions au porteur. Suivant cette opération, la participation de Parjointco dans Pargesa est passée de 54,1 pour cent à 56,5 pour cent, et sa participation dans les droits de vote rattachés aux titres est passée de 62,9 pour cent à 76,0 pour cent. En novembre 2012, Parjointco a vendu 775 000 actions de Pargesa. Au 31 décembre 2012, Parjointco détenait une participation de 55,6 pour cent des titres de participation et 75,4 pour cent des droits de vote de Pargesa.

Le 1^{er} août 2011, Imerys a annoncé la réalisation de l'acquisition du Groupe Luzenac, chef de file mondial dans le talc, pour une valeur d'entreprise de 340 M\$ US.

En 2011, GBL a annoncé qu'elle avait prorogé ses facilités de crédit bancaire de 1,8 G€, notamment 950 M€ qui avaient été utilisés au 31 décembre 2011 principalement pour acheter une participation de 25,6 pour cent dans Imerys auprès de Pargesa, comme il est décrit ci-haut. Au 31 décembre 2012, GBL avait des facilités de crédit totales de 1,6 G€, dont la plupart expirent en 2016 et en 2017, et dont une tranche de 1,2 G€ n'était pas utilisée, à cette date.

En avril 2012, GBL a racheté, en contrepartie du montant en espèces correspondant au capital, la totalité de ses obligations échangeables en circulation émises en 2005 pour 184 M€. GBL avait racheté au total 159 M€ de ces obligations en 2010 et 92 M€ en 2011.

En septembre 2012, GBL a émis des obligations d'environ 400 M€, échangeables en actions ordinaires existantes de Suez Environnement. Le placement visait la quasi-totalité des actions de Suez Environnement détenues par GBL (environ 35 millions d'actions, représentant 6,9 pour cent du capital-actions de Suez Environnement). Le prix d'échange implicite des obligations reflète une prime de 20 pour cent par rapport au prix de référence des actions de Suez Environnement. Les porteurs d'obligations peuvent demander l'échange de leurs obligations contre des actions de Suez Environnement, sous réserve de l'option qu'a GBL de payer en espèces la totalité ou une partie de la valeur des actions de Suez Environnement au lieu de procéder à cet échange. Les obligations ont une échéance de 3 ans à compter de leur date d'émission et portent intérêt au taux de 0,125 pour cent par année. Les obligations seront rachetées à leur valeur nominale le 21 septembre 2015, sous réserve de l'option qu'a GBL de remettre aux porteurs les actions de Suez Environnement et de payer en espèces, le cas échéant, la différence entre la valeur des actions de Suez Environnement à remettre et la valeur nominale des obligations.

Le 17 décembre 2012, Power, la Financière Power et Frère-Bourgeois/Compagnie Nationale à Portefeuille ont prolongé la durée de l'entente régissant leur partenariat stratégique en Europe jusqu'au 31 décembre 2029 avec une disposition permettant une nouvelle prolongation possible de l'entente. L'entente est plus amplement décrite à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Groupe Pargesa — Antécédents du groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013.

Le 24 janvier 2013, GBL Verwaltung S.A., filiale en propriété exclusive de GBL, a réalisé un placement de 1 G€ d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de GDF Suez. Le placement des obligations vise presque la moitié des actions de GDF Suez détenues par GBL (environ 54 millions d'actions représentant 2,3 pour cent du capital-actions et des droits de vote de GDF Suez). Le prix d'échange implicite des obligations reflète une prime de 20 pour cent par rapport au prix de référence des actions de GDF Suez. Les porteurs d'obligations peuvent demander l'échange de leurs obligations contre des actions de GDF Suez, sous réserve de l'option qu'a GBL de payer en espèces la totalité ou une partie de la valeur des actions de GDF Suez au lieu de procéder à cet échange. Les obligations ont une échéance de 4 ans à compter de leur date d'émission et portent intérêt au taux de 1,25 pour cent par année. Les obligations seront rachetées à leur valeur nominale le 7 février 2017, sous réserve de l'option qu'a GBL de remettre des actions de GDF Suez aux porteurs d'obligations et de payer en espèces, le cas échéant, la différence entre la valeur des actions de GDF Suez à remettre et la valeur nominale des obligations.

Comme il est décrit ci-dessus, à l'heure actuelle, le portefeuille de Pargesa est composé principalement d'investissements dans Lafarge, Imerys, Total, GDF Suez, Suez Environnement et Pernod Ricard, qui sont détenus par l'intermédiaire de GBL, filiale de Pargesa. Les participations de la Financière Power, par l'entremise du groupe Pargesa, dans ces sociétés au 31 décembre 2012, sont présentées plus en détail à la rubrique intitulée « Description narrative de l'activité — Le groupe Pargesa » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013.

ASIE

Le 28 décembre 2011, Power a conclu l'achat d'une participation de 10 pour cent dans China AMC auprès de CITIC Securities Co. Ltd., pour une somme d'environ 282 M\$. China AMC a été établie en 1998 et a été l'une des premières sociétés de gestion d'actifs approuvée par la Commission de réglementation des valeurs mobilières de Chine. China AMC est reconnue comme chef de file du secteur de la gestion d'actifs de Chine.

DESCRIPTION NARRATIVE DE L'ACTIVITÉ

Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés qui exercent leurs activités dans les domaines des services financiers et des communications ainsi que dans d'autres secteurs.

CORPORATION FINANCIÈRE POWER

La Financière Power est une société internationale de gestion et de portefeuille diversifiée qui détient, directement ou indirectement, des participations dans des sociétés actives dans le secteur des services financiers au Canada, aux États-Unis et en Europe et, par l'entremise de son investissement indirect dans Pargesa, détient des intérêts appréciables dans des sociétés européennes œuvrant dans les domaines du pétrole et du gaz naturel, de l'électricité, des services énergétiques, de la gestion de l'eau et des déchets, des minéraux spécialisés, du ciment, des granulats et béton ainsi que des vins et spiritueux.

La rubrique intitulée « Description narrative de l'activité » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013 (qui intègre également par renvoi certaines parties de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013) est intégrée par renvoi dans les présentes.

GESCA LTÉE

Gesca, par l'intermédiaire de ses filiales, se consacre à la publication de sept quotidiens et à l'exploitation du site Web connexe, LaPresse.ca.

PROPRIÉTÉS NUMÉRIQUES SQUARE VICTORIA INC.

Numériques Square Victoria, directement ou par l'entremise de ses filiales, produit des émissions de télévision et investit dans des entreprises de nouveaux médias et des projets numériques en démarrage. Numériques Square Victoria détient également une participation de 50 pour cent dans Workopolis, entreprise de recherche d'emploi et de recrutement par Internet, et une participation dans Olive Canada, réseau de publicité en ligne, et une participation dans Tuango Inc., chef de file dans le domaine des achats groupés en ligne au Québec.

ENTREPRISES VICTORIA SQUARE INC. ET CORPORATION ÉNERGIE POWER

VSV détient des participations directes dans plusieurs sociétés, y compris dans les domaines de la biotechnologie et de l'énergie propre. VSV, par le biais de sa filiale en propriété exclusive CEP, a également investi dans des sociétés en activité du secteur de l'énergie. CEP est l'actionnaire contrôlant de Potentia Solar Inc., producteur d'énergie solaire de l'Ontario. CEP détient également un investissement de pré-démarrage dans une société du secteur de l'efficacité énergétique.

ASIE

Au 31 décembre 2012, la Société détenait une participation de 4,3 pour cent dans CITIC Pacific, société ouverte dont les actions sont cotées à la Bourse de Hong Kong. Les activités de CITIC Pacific comprennent la fabrication d'acier spécial, l'extraction du minerai de fer et l'aménagement de biens. L'actif de CITIC Pacific est investi en très grande partie en Chine continentale, à Hong Kong et en Australie. CITIC Pacific est assujettie aux exigences d'information continue de la Bourse de Hong Kong.

De plus, Power participe à différents projets d'investissement en Chine et s'est vu octroyer, en octobre 2004, un permis d'exploitation à titre d'investisseur institutionnel étranger admissible sur le marché chinois des actions « A », pour un montant initial de 50 M\$ US. Au 31 décembre 2012, la valeur marchande des investissements dans ce programme a augmenté, pour atteindre 232 M\$, à l'exclusion de l'encaisse de 12 M\$. En outre, Power a investi 50 M\$ US dans des sociétés chinoises inscrites à la bourse de Hong Kong (les « actions « H » ») et aux bourses de Shenzhen ou de Shanghai (les « actions « B » »). Au 31 décembre 2012, la juste valeur marchande du programme d'actions « B » et « H » s'établissait à 17 M\$, à l'exclusion de l'encaisse de 26 M\$.

Le 28 décembre 2011, Power a conclu l'achat d'une participation de 10 pour cent dans China AMC. Voir la rubrique intitulée « Développement général de l'activité — Faits importants au cours des trois dernières années — Asie » ci-dessus.

PLACEMENTS DANS DES FONDS ET DES TITRES

Au fil des ans, Power a investi, directement ou par l'entremise de filiales en propriété exclusive, dans un certain nombre de fonds de placement, de fonds de couverture et de titres.

En 2002, Power s'est engagée à investir 100 M€ dans Sagard Private Equity Partners (« Sagard 1 »), fonds de 535 M€, qui vise des sociétés de taille intermédiaire en France, en Belgique et en Suisse, dans lequel GBL s'est également engagée à investir 50 M€. Sagard 1 a réalisé douze investissements dont dix avaient été vendus au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2012, Power avait reçu de Sagard 1 des distributions en espèces cumulatives de 273 M€. Sagard 2 a été lancé en 2006, avec la même stratégie d'investissement que Sagard 1. Ce fonds a clôturé avec des engagements totaux de 1,0 G€. Power s'est engagée à investir 200 M€ dans Sagard 2, alors que Pargesa et GBL se sont engagées à investir 50 M€ et 150 M€, respectivement. En novembre 2009, l'engagement de Power envers Sagard 2 a été réduit à 160 M€ et la taille du fonds a été réduite à 810 M€, et les engagements de Pargesa et de GBL ont également été réduits à 40 M€ et à 120 M€, respectivement. La période d'investissement pour Sagard 2 a pris fin en décembre 2012, et, à cette date, le fonds détenait sept investissements. Les fonds Sagard 1 et Sagard 2 sont gérés par Sagard SAS, filiale en propriété exclusive de la Société établie à Paris, en France. Les engagements de Power à l'égard de Sagard 1 et de Sagard 2 ont été pris aux termes d'un programme visant à diversifier davantage son portefeuille.

De plus, une filiale en propriété exclusive de Power, Sagard Capital Partners Management Corp., a principalement investi dans des sociétés ouvertes à moyenne capitalisation aux États-Unis conformément à un plan visant à affecter une partie de la trésorerie de Power à des occasions d'investissement choisies dans ce pays. Au 31 décembre 2012, la valeur comptable de ces investissements était de 369 M\$.

FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les titres de même que dans les activités de la Société comporte certains risques inhérents, notamment les suivants et d'autres qui sont présentés ailleurs dans la présente notice annuelle, que l'investisseur est invité à étudier attentivement avant d'investir dans des titres de la Société. Cette description des risques ne comprend pas tous les risques possibles et il pourrait exister d'autres risques dont la Société n'est pas au courant actuellement.

Power est une société de portefeuille dont le principal actif est son bloc de contrôle dans la Financière Power. La Financière Power détient des participations importantes dans le secteur des services financiers par l'entremise de ses blocs de contrôle dans Lifeco et dans la Financière IGM. Par conséquent, les personnes qui investissent dans Power sont exposées aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux à titre d'actionnaire principal de la Financière Power, qui est elle-même exposée aux risques attribuables à ses filiales, y compris ceux auxquels elle est exposée à titre d'actionnaire principal de Lifeco et de la Financière IGM. Les risques associés au fait d'investir dans Lifeco sont décrits dans la rubrique intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et on renvoie également le lecteur aux risques associés au fait d'investir dans la Financière IGM figurant au dernier paragraphe de la rubrique intitulée « Évolution de l'entreprise » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013, rubrique et renvois supplémentaires, dans le cas de Lifeco, et paragraphe, dans le cas de la Financière IGM, qui sont intégrés par renvoi dans les présentes.

La capacité de Power, à titre de société de portefeuille, à payer des intérêts, à acquitter d'autres frais d'exploitation et à verser des dividendes, à faire face à ses engagements ainsi qu'à tirer parti d'occasions d'amélioration qui se présentent ou qui seront souhaitables dans l'avenir ou à faire des acquisitions, dépend généralement de la capacité de ses principales filiales et autres placements à lui verser des dividendes suffisants ainsi que de sa capacité à obtenir du capital additionnel. La probabilité que les actionnaires de Power reçoivent des dividendes dépendra de la performance d'exploitation, de la rentabilité, de la situation financière et de la solvabilité des principales filiales de Power ainsi que de leur capacité à payer des dividendes à Power. Le paiement d'intérêts et le versement de dividendes par certaines de ces principales filiales à Power sont également assujettis à des restrictions stipulées par les lois et les règlements sur les assurances, sur les valeurs mobilières et sur les sociétés qui exigent de ces sociétés qu'elles respectent certaines normes quant à leur solvabilité et à leur capitalisation. Si Power a besoin de financement supplémentaire, sa capacité à en trouver dans l'avenir dépendra en partie de la conjoncture observée sur le marché ainsi que du rendement des affaires de Power et de ses filiales. Au cours des dernières années, la situation financière mondiale et les événements observés sur les marchés ont connu une volatilité accrue et entraîné le resserrement du crédit qui s'est traduit par une baisse des liquidités disponibles et de l'activité économique dans son ensemble. Rien ne garantit que les financements par emprunt ou par actions seront disponibles ou que, joints aux fonds générés à l'interne, ils seront suffisants pour atteindre les objectifs ou satisfaire aux exigences de Power ou, s'ils sont disponibles, qu'ils seront obtenus à des conditions acceptables pour Power. Si Power était incapable de réunir suffisamment de capitaux à des conditions acceptables, ses activités, ses perspectives, sa capacité à verser des dividendes, sa situation financière, et ses occasions d'amélioration ou ses acquisitions pourraient en subir d'importantes conséquences.

Le cours du marché des titres de Power peut être volatil et connaître des fluctuations importantes en raison de nombreux facteurs dont plusieurs sont indépendants de la volonté de Power. Les conditions économiques peuvent avoir un effet défavorable sur Power, notamment les fluctuations des taux de change, du taux d'inflation et des taux d'intérêt ainsi que les politiques monétaires, les investissements des entreprises et la santé des marchés des capitaux au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Au cours des dernières années, les marchés des capitaux ont connu d'importantes fluctuations des cours et des volumes, qui ont particulièrement touché les cours des titres de participation détenus par la Société et ses filiales et qui n'ont pas toujours été liées à la performance d'exploitation, à la valeur des actifs sous-jacents ou aux perspectives des sociétés en question. De plus, ces facteurs, de même que d'autres facteurs connexes, peuvent donner lieu à une baisse de la valeur des actifs qui est considérée comme importante ou prolongée, ce qui pourrait se traduire par des pertes résultant d'une moins-value. Lors de périodes de volatilité accrue et de remous sur les marchés, les activités des filiales de Power pourraient être touchées de façon défavorable et le cours de négociation des titres de Power pourrait en subir les conséquences.

DESCRIPTION DU CAPITAL-ACTIONS

GÉNÉRALITÉS

Le capital autorisé de Power est composé d'un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang (les « actions privilégiées de premier rang »), d'un nombre illimité d'actions privilégiées participantes (les « actions privilégiées participantes ») et d'un nombre illimité d'actions comportant des droits de votes limités (les « actions comportant des droits de vote limités »). Au 28 février 2013, il y avait 542 578 actions privilégiées de premier rang émises et en circulation désignées comme des actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividende cumulatif, série 1986 (les « actions privilégiées de premier rang, série 1986 »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série A (les « actions privilégiées de premier rang, série A »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,35 pour cent, série B (les « actions privilégiées de premier rang, série B »), 6 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,80 pour cent, série C (les « actions privilégiées de premier rang, série C »), 10 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,00 pour cent, série D (les « actions privilégiées de premier rang, série D »), 8 000 000 d'actions privilégiées de premier rang désignées comme des actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif de 5,60 pour cent, série G (les « actions privilégiées de premier rang, série G »), 48 854 772 actions privilégiées participantes et 411 144 806 actions comportant des droits de vote limités.

Les dividendes sur les actions comportant des droits de vote limités, les actions privilégiées participantes et les actions privilégiées de premier rang ne sont payables que s'ils sont déclarés par le conseil d'administration.

ACTIONS COMPORTANT DES DROITS DE VOTE LIMITÉS

Chaque action comportant des droits de vote limités accorde à son porteur une voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions privilégiées de premier rang, accorde le droit de recevoir tout dividende sur cette action et de participer de manière égale avec tous les autres porteurs d'actions comportant des droits de vote limités au reliquat des biens de la Société à la dissolution volontaire ou forcée. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions comportant des droits de vote limités, émettre des actions privilégiées participantes, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions comportant des droits de vote limités qui correspond à $8\frac{1}{3}$ fois le nombre d'actions privilégiées participantes qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action pour lequel les actions privilégiées participantes seront émises. Aucun droit de conversion, droit spécial en cas de liquidation, droit préférentiel de souscription ou droit de souscription n'est rattaché aux actions comportant des droits de vote limités.

Les actions comportant des droits de vote limités représentent 45,7 pour cent du total des droits de vote rattachés aux titres comportant des droits de vote en circulation de Power.

Les statuts de Power ne prévoient aucun droit ni aucune disposition applicable aux porteurs d'actions comportant des droits de vote limités lorsqu'une offre publique d'achat visant les actions privilégiées participantes est faite.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES PARTICIPANTES

Chaque action privilégiée participante accorde à son porteur dix voix à toutes les assemblées des actionnaires (à l'exclusion des assemblées réservées exclusivement à d'autres catégories ou séries d'actions) et, sous réserve des droits des porteurs d'actions privilégiées de premier rang, accorde le droit de recevoir un dividende non cumulatif de 0,009375 \$ par action par année avant que des dividendes ne soient versés sur les actions comportant des droits de vote limités et également le droit de participer, à chacun sa part, avec les porteurs d'actions comportant des droits de vote limités à tous dividendes qui peuvent être versés sur les actions comportant des droits de vote limités après le versement d'un dividende de 0,009375 \$ par action par année sur

les actions comportant des droits de vote limités. À la dissolution ou à la liquidation, en totalité ou en partie, de Power ou à une autre distribution du capital aux fins de liquider les affaires de Power, les porteurs d'actions privilégiées participantes, sous réserve des droits prioritaires des porteurs des actions privilégiées de premier rang et en priorité sur les porteurs des actions comportant des droits de vote limités ou de toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées participantes, ont le droit de recevoir la somme de 0,421875 \$ par action majorée des dividendes déclarés et non versés. Power ne peut, sans l'approbation des deux tiers des porteurs d'actions privilégiées participantes, émettre des actions comportant des droits de vote limités, à moins que Power n'offre en même temps aux porteurs d'actions privilégiées participantes le droit d'acquérir de Power, au prorata de leurs avoirs en actions, le nombre total d'actions privilégiées participantes qui correspond à 12 pour cent du nombre d'actions comportant des droits de vote limités qu'il est proposé d'émettre en échange d'une contrepartie par action qui correspond au capital déclaré par action moyen pour lequel les actions comportant des droits de vote limités seront émises.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG

Les actions privilégiées de premier rang peuvent être émises en une ou plusieurs séries et comportent les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration désigne. Pour ce qui est du versement de dividendes et de la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les actions privilégiées de premier rang de chaque série ont un rang égal aux actions privilégiées de premier rang de chaque autre série et un rang supérieur aux actions privilégiées participantes, aux actions comportant des droits de vote limités et à toutes autres actions de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang. Les porteurs d'actions privilégiées de premier rang d'une série n'ont pas le droit de recevoir un avis de convocation à une assemblée d'actionnaires, d'y assister ou d'y voter, sauf conformément aux exigences de la loi ou à ce qui est expressément prévu dans les dispositions relatives aux actions privilégiées de premier rang de cette série.

Pour les séries A, B, C, D et G des actions privilégiées de premier rang (au présent paragraphe, les « actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif »), en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de Power ou d'une autre distribution de l'actif de Power entre ses actionnaires aux fins de liquider, volontairement ou non, ses affaires, sous réserve du règlement antérieur des réclamations de tous les créanciers de Power et des porteurs d'actions de Power de rang supérieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif, les porteurs d'actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif ont le droit de recevoir la somme de 25,00 \$ par action privilégiée de premier rang à dividende non cumulatif, majorée des dividendes déclarés et non versés avant qu'une somme ne soit versée ou que des biens de Power ne soient distribués aux porteurs d'actions privilégiées participantes, d'actions comportant des droits de vote limités ou d'actions d'une autre catégorie de Power de rang inférieur aux actions privilégiées de premier rang à dividende non cumulatif.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE 1986

Les actions privilégiées de premier rang, série 1986 ont un rang égal à toutes autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende flottant cumulatif, payable trimestriellement, correspondant à un quart de 70 pour cent du Taux préférentiel (défini ci-après). Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série 1986 depuis le 15 avril 1991 à 50,00 \$ par action majorés des dividendes déclarés et non versés. Power doit déployer tous les efforts raisonnables pour acheter à des fins d'annulation, sur le marché libre, 20 000 actions privilégiées de premier rang, série 1986 par trimestre à un prix n'excédant pas 50,00 \$ par action. Le « Taux préférentiel » désigne, pour toute période de dividende trimestriel, la moyenne arithmétique des taux d'intérêt préférentiel affichés par deux banques de référence en vigueur chaque jour pendant la période de trois mois qui prend fin le dernier jour du mois civil précédant immédiatement la date de versement des dividendes applicable à l'égard de laquelle le calcul est fait et le « taux d'intérêt préférentiel » est le taux de référence affiché par ces deux banques pour établir les taux d'intérêt sur les prêts commerciaux en dollars canadiens effectués à des emprunteurs commerciaux de premier ordre au Canada.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE A

Les actions privilégiées de premier rang, série A ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série A depuis le 11 juin 2004, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 11 juin 2004, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 12 juin 2005, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 12 juin 2006, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 12 juin 2007 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 12 juin 2008, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE B

Les actions privilégiées de premier rang, série B ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,35 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série B depuis le 28 novembre 2006, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 28 novembre 2006, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 28 novembre 2007, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 28 novembre 2008, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 28 novembre 2009 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 28 novembre 2010, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE C

Les actions privilégiées de premier rang, série C ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,80 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série C depuis le 6 décembre 2007, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 6 décembre 2007, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 6 décembre 2008, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 6 décembre 2009, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 6 décembre 2010 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 6 décembre 2011, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE D

Les actions privilégiées de premier rang, série D ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,00 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série D depuis le 31 octobre 2010, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2010, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2011, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2012, de 25,25 \$, si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 31 octobre 2013 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 31 octobre 2014, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE PREMIER RANG, SÉRIE G

Les actions privilégiées de premier rang, série G ont un rang égal à toutes les autres actions privilégiées de premier rang et ont un dividende non cumulatif fixe de 5,60 pour cent par année, payable trimestriellement. Power a le droit de racheter les actions privilégiées de premier rang, série G à compter du 15 avril 2017, en totalité ou en partie, en contrepartie de 26,00 \$ en espèces par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2017, de 25,75 \$ par action si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2018, de 25,50 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2019, de 25,25 \$ si elles sont rachetées au cours de la période de douze mois commençant le 15 avril 2020 et de 25,00 \$ par action si elles sont rachetées à compter du 15 avril 2021, dans chaque cas, majorés des dividendes déclarés et non versés.

NOTATIONS

Le tableau suivant présente les notations accordées aux titres en circulation de la Société au 22 mars 2013.

	DBRS Limited (« DBRS »)	Standard & Poor's Ratings Services (« S&P »)
Notation d'émetteur	-	A
Débetures à 7,57 % échéant le 22 avril 2019	A (haut)	A
Débetures à 8,57 % échéant le 22 avril 2039	A (haut)	A
Actions privilégiées :		
à dividende cumulatif	Pfd-2 (haut)	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale
à dividende non cumulatif	Pfd-2 (haut)	P-2 (haut) à l'échelle canadienne BBB+ à l'échelle mondiale

DBRS a attribué une tendance stable aux notations de la Société et de ses titres en circulation et S&P, une perspective stable.

Les notations de crédit visent à fournir aux investisseurs une évaluation indépendante de la qualité de crédit d'une émission ou d'un émetteur de titres et ne visent pas l'à-propos de titres particuliers pour un investisseur donné. Une notation attribuée à un titre n'est donc pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir le titre et peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation. La définition de chaque notation fournie ci-dessous provient du site Web respectif des agences de notation.

La Société a versé des honoraires de notation usuels à S&P et à DBRS dans le cadre des notations susmentionnées. En outre, la Société a versé, dans le cours normal des activités, des paiements à l'égard d'autres services que lui ont fournis S&P et DBRS au cours des deux dernières années.

a) DBRS Limited

De façon générale, les notations de DBRS sont des avis qui reflètent la solvabilité d'un émetteur, d'un titre ou d'une obligation. Il s'agit d'avis fondés sur des mesures prospectives et une analyse quantitative et qualitative de renseignements qui évaluent la capacité et la volonté d'un émetteur de faire des paiements en temps utile sur des obligations en cours (que ce soit de capital, d'intérêt, de dividendes ou de distributions) compte tenu des conditions d'une obligation. DBRS tient compte de considérations supplémentaires lorsqu'elle évalue la qualité de crédit de sociétés de portefeuille.

L'échelle de notation de DBRS pour la dette à long terme procure un avis du risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations sont fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur, et sur le rang relatif des créances.

L'échelle de notation de DBRS pour les actions privilégiées est utilisée sur le marché des valeurs mobilières du Canada et sert à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne respecte pas intégralement ses obligations dans les délais, tant pour les dividendes que pour le capital. Chaque notation de DBRS est fondée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité qui emprunte.

La plupart des catégories de notation sont marquées par les sous-catégories « haut » et « bas ». L'absence de la désignation « haut » ou « bas » indique que la notation se situe dans le milieu de la catégorie. Des tendances accompagnant les notations donnent des indications relativement à l'avis de DBRS sur les perspectives de la notation en question, les tendances tombant dans une des trois catégories suivantes : « positive », « stable » ou « négative ». La tendance accordée à une notation indique la direction que DBRS considère que la notation prend si les tendances se maintiennent ou, dans certains cas, à moins que l'émetteur ne relèvent les défis qui se présentent à lui. De façon générale, l'avis de DBRS est fondé principalement sur une évaluation de l'entité

émettrice elle-même, mais DBRS peut également tenir compte des perspectives de l'industrie ou des industries dans lesquelles l'entité émettrice fait affaire.

La notation A (haut) attribuée aux débentures de la Société correspond à la cinquième notation la plus élevée des vingt-six notations utilisées par DBRS pour la dette à long terme. La dette à long terme dont la notation est « A » offre une bonne qualité de crédit. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais moindre que celle d'entités ayant une notation de « AA ». Les entités de cette catégorie peuvent être vulnérables aux événements futurs, mais les facteurs négatifs en question sont considérés comme gérables.

La notation Pfd-2 (haut) attribuée aux actions privilégiées de la Société correspond à la quatrième notation la plus élevée des seize notations utilisées par DBRS pour les actions privilégiées au Canada. Les actions privilégiées dont la notation est Pfd-2 (haut) ont une qualité de crédit satisfaisante et la protection des dividendes et du capital est encore importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi forts que pour les sociétés dont la notation est Pfd-1. La notation Pfd-2 correspond généralement à des sociétés dont les obligations de premier rang ont une notation dans la catégorie « A ».

b) Standard & Poor's Ratings Services

Une notation de crédit d'émetteur attribuée par S&P est un avis prospectif sur la capacité financière globale d'un débiteur de s'acquitter de ses obligations financières et est axée sur l'aptitude et la volonté du débiteur à honorer ses engagements financiers à mesure qu'ils deviennent exigibles. Elle ne s'applique pas à une obligation financière donnée, puisqu'elle ne tient pas compte de la nature et des dispositions de l'obligation, de sa situation en matière de faillite ou de liquidation, des préférences prévues par la loi ou du caractère légal ou opposable de l'obligation.

Par opposition, une notation d'émission se rapporte à une obligation financière donnée, à des obligations financières d'une catégorie donnée ou à un programme financier donné. La notation attribuée à une émission donnée peut refléter des ajustements positifs ou négatifs relativement à la notation d'émetteur en ce qui a trait à (i) la présence d'une garantie, (ii) une subordination formelle ou (iii) tout autre facteur qui touche la priorité de paiement, le recouvrement prévu ou la stabilité de crédit de l'émission en question.

Étant donné qu'on ne peut prédire l'avenir, l'attribution de notations de crédit n'est pas une science exacte et, pour cette raison, les avis sur les notations de S&P ne visent pas à constituer des garanties de qualité du crédit ou des mesures exactes de la probabilité qu'un émetteur particulier ou un titre donné ne fera pas défaut. Les notations expriment plutôt des avis relatifs sur la qualité de crédit d'un émetteur ou la qualité de crédit d'une émission donnée, de la plus forte à la plus faible, au sein d'un univers de risque de crédit.

La plupart des notations peuvent être modifiées par l'ajout de plus (+) ou moins (-) afin d'indiquer la position relative à l'intérieur des grandes catégories de lettres de notation. Les perspectives accompagnant une notation de S&P évaluent la direction potentielle d'une note de crédit à long terme sur le moyen terme (habituellement six mois à deux ans). Pour établir les perspectives d'une notation, les modifications des conditions économiques et/ou des conditions commerciales fondamentales sont considérées. Une perspective n'est pas nécessairement un signe précurseur d'une modification de la note ni d'une mesure de surveillance du crédit à l'avenir.

Une notation d'émetteur attribuée par S&P reflète, règle générale, l'aptitude et la volonté de l'émetteur d'honorer ses obligations de rang supérieur non assorties d'une sûreté. S&P a attribué à la Société la notation d'émetteur de A. La notation A attribuée aux débentures de la Société est la sixième notation la plus élevée des vingt-deux notations utilisées par S&P dans son échelle de notation des créances à long terme. Une débenture à long terme notée A est quelque peu plus soumise aux effets défavorables des changements dans les circonstances et les conditions économiques que les obligations dans les catégories plus élevées; toutefois, la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers est toujours forte.

L'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P est utile aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires sur les marchés financiers canadiens car elle indique les notations attribuées aux actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation globaux) sous forme de symboles qui sont utilisés activement sur le marché canadien depuis plusieurs années. Il existe une corrélation directe entre les notations spécifiques assignées sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et les différents niveaux de notation de l'échelle de notation mondiale de S&P. L'échelle de notation canadienne est entièrement établie par l'échelle de notation mondiale applicable et aucun autre critère d'analyse n'entre dans l'établissement des

notations sur l'échelle canadienne. S&P a l'habitude de présenter la notation d'une action privilégiée d'un émetteur tant sur l'échelle mondiale que sur l'échelle canadienne lorsqu'elle indique les notations d'un émetteur donné.

La notation P-2 (haut) accordée aux actions privilégiées de la Société sur l'échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées de S&P correspond à la notation BBB+ sur l'échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées de S&P. La notation P-2 (haut) correspond à la quatrième notation la plus élevée des dix-huit notations utilisées par S&P dans son échelle de notation canadienne pour les actions privilégiées et la notation BBB+ occupe le sixième rang des vingt notations utilisées par S&P dans son échelle de notation mondiale pour les actions privilégiées. Une notation de BBB+ pour une action privilégiée indique des paramètres de protection adéquats; toutefois, en cas de conditions économiques défavorables ou d'un changement dans les circonstances, la capacité du débiteur d'honorer ses engagements financiers relativement à l'obligation risque davantage d'être affaiblie.

DIVIDENDES

Les dividendes en espèces déclarés par action pour chaque catégorie d'actions de la Société en circulation au 31 décembre 2012 ont été les suivants :

	2012	2011 (en dollars)	2010
Actions comportant des droits de vote limités (POW)	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	1,4000	1,4000	1,4000
Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	1,3375	1,3375	1,3375
Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	1,4500	1,4500	1,4500
Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	1,2500	1,2500	1,2500
Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	1,1600	1,1600	1,1600
Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	1,0500	1,0500	0,882875
Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G) ⁽¹⁾	1,23027	–	–

(1) Un dividende initial de 0,18027 \$ par action a été déclaré le 14 mars 2012. Par la suite, des dividendes trimestriels de 0,35 \$ par action ont été déclarés en mai, en août et en novembre 2012, respectivement.

La Société a pour pratique actuelle de verser des dividendes aux porteurs d'actions privilégiées participantes et d'actions à droits de vote limité. Tous les montants et dates futurs de versement des dividendes sont assujettis à l'approbation du conseil d'administration.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le tableau suivant fournit des renseignements concernant la fourchette des cours et le volume des opérations pour chacune de ces catégories de titres de Power à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour chaque mois de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Janvier 2012								
Haut intrajournalier (\$)	25,91	29,00	25,60	25,62	25,94	25,50	43,99	--
Bas intrajournalier (\$)	23,09	26,70	25,15	25,01	25,18	24,45	42,51	--
Volume	25 326 980	3 700	42 996	203 498	135 175	270 900	2 200	--
Février 2012								
Haut intrajournalier (\$)	25,74	--	25,65	25,63	25,68	26,05	45,00	25,69
Bas intrajournalier (\$)	24,48	--	25,13	24,68	25,19	24,08	43,50	25,37
Volume	14 167 325	--	61 789	83 757	84 976	213 416	4 820	735 018
Mars 2012								
Haut intrajournalier (\$)	27,40	27,50	25,75	25,50	25,68	25,18	46,99	25,90
Bas intrajournalier (\$)	24,81	27,50	25,12	24,75	25,13	24,50	44,50	25,45
Volume	20 607 398	2 100	50 067	60 703	140 001	134 540	1 905	660 239
Avril 2012								
Haut intrajournalier (\$)	27,42	28,00	25,44	25,16	25,54	25,00	46,49	26,04
Bas intrajournalier (\$)	25,52	28,00	25,12	24,81	25,21	24,41	45,00	25,66
Volume	17 858 195	300	113 932	73 806	135 647	116 402	2 139	267 460
Mai 2012								
Haut intrajournalier (\$)	27,40	31,00	25,60	25,27	25,72	25,07	47,99	26,05
Bas intrajournalier (\$)	22,74	27,00	25,35	25,00	25,38	24,75	45,00	25,90
Volume	15 730 707	1 252	46 194	63 121	42 459	182 692	25 093	213 479
Juin 2012								
Haut intrajournalier (\$)	24,09	33,90	25,74	25,63	25,61	25,25	46,00	26,10
Bas intrajournalier (\$)	21,70	29,00	25,15	25,00	25,31	24,50	45,00	25,80
Volume	25 597 673	200	51 042	46 458	74 112	108 472	9 498	134 237
Juillet 2012								
Haut intrajournalier (\$)	24,62	--	25,73	25,30	25,63	25,59	45,00	26,58
Bas intrajournalier (\$)	22,15	--	25,35	24,95	25,38	24,95	44,50	25,90
Volume	13 771 760	--	25 662	256 991	38 969	63 574	1 800	67 467
Août 2012								
Haut intrajournalier (\$)	24,04	--	25,60	25,35	25,65	25,61	45,50	26,71
Bas intrajournalier (\$)	22,45	--	25,40	25,14	25,40	24,95	44,75	26,40
Volume	12 881 279	--	26 503	75 608	31 487	64 051	20 450	141 453
Septembre 2012								
Haut intrajournalier (\$)	24,94	--	25,73	25,42	25,80	25,60	45,50	26,83
Bas intrajournalier (\$)	23,01	--	25,26	25,05	25,35	25,12	45,00	26,35
Volume	13 666 176	--	40 880	98 543	34 759	63 609	877	89 961
Octobre 2012								
Haut intrajournalier (\$)	24,40	--	25,56	25,31	25,95	25,64	46,00	26,90
Bas intrajournalier (\$)	23,50	--	25,27	25,14	25,42	25,19	45,50	26,68
Volume	9 169 369	--	41 527	39 579	77 260	397 397	563	95 515

	Actions comportant des droits de vote limités (POW)	Actions privilégiées participantes (POW.PR.E)	Actions privilégiées de premier rang, série A (POW.PR.A)	Actions privilégiées de premier rang, série B (POW.PR.B)	Actions privilégiées de premier rang, série C (POW.PR.C)	Actions privilégiées de premier rang, série D (POW.PR.D)	Actions privilégiées de premier rang, série 1986 (POW.PR.F)	Actions privilégiées de premier rang, série G (POW.PR.G)
Novembre 2012								
Haut intrajournalier (\$)	25,00	--	25,75	25,46	25,68	25,72	46,00	27,20
Bas intrajournalier (\$)	23,72	--	25,40	25,20	25,38	25,31	45,50	26,80
Volume	10 619 516	--	44 140	72 464	93 202	48 160	2 035	211 078
Décembre 2012								
Haut intrajournalier (\$)	25,46	--	25,65	25,47	25,72	25,49	46,00	27,20
Bas intrajournalier (\$)	24,24	--	25,30	25,17	25,27	25,04	45,50	26,83
Volume	13 791 192	--	68 328	95 858	181 350	352 791	2 540	139 396

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS

Le tableau suivant présente le nom, la province ou l'État et le pays de résidence ainsi que l'occupation principale de chaque administrateur actuel de la Société.

Nom et province ou État et pays de résidence	Administrateur depuis	Occupation principale
Pierre Beaudoin Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de Bombardier Inc., société diversifiée de fabrication de matériel de transport, depuis juin 2008; auparavant, vice-président exécutif de Bombardier Inc. et président et chef de l'exploitation de Bombardier Aéronautique, une division de Bombardier Inc.
Marcel R. Coutu Alberta, Canada	mai 2011	Président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., un des plus importants projets canadiens de sables bitumineux
Laurent Dassault Paris, France	mai 1997	Directeur général délégué du Groupe Industriel Marcel Dassault SA, société d'investissements et de financement depuis décembre 2011; auparavant, vice-président de Groupe Industriel Marcel Dassault SA
André Desmarais Québec, Canada	mai 1988	Un des présidents délégués du conseil, président et co-chef de la direction de la Société et co-président du conseil de la Financière Power
L'honorable Paul Desmarais Québec, Canada	mai 1968	Président du comité exécutif de la Société
Paul Desmarais, jr Québec, Canada	mai 1988	Président du conseil et co-chef de la direction de la Société et co-président du conseil de la Financière Power
Anthony R. Graham Ontario, Canada	mai 2001	Président et un des administrateurs de Wittington Investments, Limited, société de gestion de placements
Robert Gratton Québec, Canada	juillet 1989	Un des présidents délégués du conseil de la Société depuis mai 2008; auparavant, président du conseil de la Financière Power
Isabelle Marcoux Québec, Canada	mai 2010	Présidente du conseil, depuis février 2012; auparavant vice-présidente du conseil et vice-présidente au développement de Transcontinental inc., société qui offre des services d'impression, d'édition et de marketing depuis 2004
R. Jeffrey Orr Québec, Canada	mai 2005	Président et chef de la direction de la Financière Power
T. Timothy Ryan, jr ⁽¹⁾ New York, États-Unis	mai 2011	Directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique réglementaires pour JPMorgan Chase & Co., société de services financiers mondiale de premier plan, depuis 2013; auparavant, président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale de premier plan représentant les participants aux marchés des capitaux mondiaux
Emőke J.E. Szathmáry Manitoba, Canada	mai 1999	Présidente émérite de l'Université du Manitoba depuis juillet 2008; auparavant, rectrice et vice-chancelière de l'Université du Manitoba

Tous les administrateurs nommés ci-dessus ont été élus à l'assemblée annuelle des actionnaires tenue le 15 mai 2012 pour un mandat se terminant à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

¹ M. Ryan ne sera pas candidat à la réélection à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société devant avoir lieu le 15 mai 2013.

DIRIGEANTS AUTRES QUE CEUX MENTIONNÉS PLUS HAUT

Nom et province ou État et pays de résidence	Occupation principale
Michel Plessis-Bélair Québec, Canada	Un des vice-présidents du conseil
Henri-Paul Rousseau Québec, Canada	Un des vice-présidents du conseil depuis janvier 2009; auparavant, président et chef de la direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec
John A. Rae ⁽¹⁾ Québec, Canada	Vice-président exécutif, bureau du président du comité exécutif de la Société
Gregory D. Tretiak Manitoba, Canada	Vice-président exécutif et chef des services financiers depuis mai 2012; auparavant, vice-président exécutif et chef des services financiers de la Financière IGM
Arnaud Vial Québec, Canada	Premier vice-président
Daniel Friedberg Connecticut, États-Unis	Vice-président
Peter Kruyt ⁽²⁾ Québec, Canada	Vice-président
Pierre Larochelle ⁽²⁾ Québec, Canada	Vice-président depuis mars 2009; auparavant, président et chef de la direction d'Adaltis Inc., société de diagnostic en soins de santé
Stéphane Lemay Québec, Canada	Vice-président, chef du contentieux et secrétaire depuis août 2012; auparavant, vice-président, avocat-conseil adjoint et secrétaire associé
Denis Le Vasseur Québec, Canada	Vice-président et contrôleur
Henry Yuhong Liu Québec, Canada	Vice-président depuis mai 2011; auparavant, directeur, Affaires asiatiques de la Société
Richard Pan Québec, Canada	Vice-président depuis 2008; auparavant, un directeur exécutif de Goldman Sachs International (Royaume-Uni) au sein du groupe de ressources naturelles à l'échelle mondiale (<i>Global Natural Resources Group</i>)
Luc Reny Québec, Canada	Vice-président
Isabelle Morin Québec, Canada	Trésorière

(1) Le 31 mai 2006, pendant que M. Rae était administrateur de Kasten Chase Applied Research Limited (« KCA »), la TSX a interrompu la négociation des actions ordinaires de KCA parce qu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. KCA a été radiée de la cote par la TSX le 30 juin 2006. Des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises par les autorités en valeurs mobilières de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, en septembre et en octobre 2006, et de l'Alberta en février 2007. Le 2 juin 2006, peu après que M. Rae ait démissionné à titre d'administrateur, KCA a fait une cession volontaire de ses biens. La faillite a été subséquemment annulée par une ordonnance d'un tribunal datée du 22 décembre 2006. Le 19 février 2007, les actionnaires de KCA ont approuvé une série de résolutions qui pourraient faire qu'un dividende soit versé aux actionnaires et que les actions ordinaires de KCA soient réinscrites à des fins de négociation à la TSX. En 2008, l'*Alberta Securities Commission* a émis une ordonnance révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise contre KCA. De même, la *British Columbia Securities Commission*, la Commission des valeurs mobilières du Manitoba, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité des marchés financiers ont émis des ordonnances révoquant l'ordonnance d'interdiction d'opération émise par chacune des autorités en valeurs mobilières respectives.

(2) Le 3 juillet 2009, pendant que MM. Kruyt et Larochelle étaient administrateurs de Adaltis Inc. (« Adaltis »), société dans laquelle VSV détenait à ce moment-là une participation d'environ 31,3 pour cent, la Cour supérieure du Québec a ordonné la suspension de toutes les instances contre Adaltis aux termes de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) (« LACC »). Le 14 juillet 2009, MM. Kruyt et Larochelle ont remis leur démission à titre d'administrateur de Adaltis. Le 3 août 2009, Adaltis a fait une cession volontaire de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) afin d'effectuer une liquidation ordonnée de ses actifs, de ses biens et de ses activités. La suspension des instances aux termes de l'ordonnance initiale du tribunal en vertu de la LACC a expiré le même jour. Le 6 août 2009, la TSX a radié de la cote les actions ordinaires de Adaltis puisqu'elle avait omis de se conformer aux exigences d'inscription continue. Entre le 2 septembre 2009 et le 4 décembre 2009, des ordonnances d'interdiction d'opération ont été émises à l'égard de Adaltis par les autorités en valeurs mobilières de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

TITRES COMPORTANT DROIT DE VOTE

Le nombre total et le pourcentage de titres de chaque catégorie de titres comportant droit de vote de Power et de ses filiales dont tous les administrateurs et les dirigeants de Power en tant que groupe⁽¹⁾ sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise sont les suivants au 31 décembre 2012 :

Nom	Nombre d'actions	Pourcentage
Power		
Actions comportant des droits de vote limités	65 413 513	15,91
Actions privilégiées participantes	48 603 392	99,49
Financière Power		
Actions ordinaires	8 107 617	1,14
Lifeco		
Actions ordinaires	3 625 873	0,38
Financière IGM		
Actions ordinaires	306 343	0,12

(1) L'honorable Paul Desmarais et des personnes qui ont un lien avec celui-ci ont la propriété ou le contrôle de 61,1 pour cent des voix se rattachant aux titres comportant droit de vote de Power. À son tour, Power contrôle 66,0 pour cent des actions comportant droit de vote de la Financière Power, qui, à son tour, contrôle, directement ou indirectement, 65,0 pour cent et 62,4 pour cent des actions comportant droit de vote de Lifeco et de la Financière IGM, respectivement. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables, les titres de filiales de Power dont des administrateurs et des membres de la haute direction sont propriétaires véritables, directement ou indirectement, ou sur lesquels ils exercent un contrôle ou une emprise au moyen de la propriété, du contrôle ou de l'emprise, directement ou indirectement, de titres de Power, n'ont pas été indiqués dans le tableau. Ainsi, le tableau ne comprend pas les titres de filiales de Power (c.-à-d. la Financière Power, Lifeco et la Financière IGM) dont l'honorable Paul Desmarais est propriétaire véritable, directement ou indirectement, ou sur lesquels il exerce un contrôle ou une emprise du fait de sa propriété, de son contrôle ou de son emprise sur des titres de Power.

COMITÉS

La LCSA et la législation en valeurs mobilières exigent que la Société ait un comité d'audit. La Société nomme également un comité exécutif, un comité de rémunération, un comité des opérations entre personnes reliées et de révision et un comité de gouvernance et des mises en candidature.

La composition actuelle du comité d'audit est présentée ci-après à « Comité d'audit — Composition du comité d'audit ». Les membres actuels du comité exécutif sont l'honorable Paul Desmarais, Marcel R. Coutu, André Desmarais, Paul Desmarais, jr, Anthony R. Graham et T. Timothy Ryan, jr. Les membres actuels du comité de rémunération sont Anthony R. Graham, Marcel R. Coutu et Isabelle Marcoux. Les membres actuels du comité des opérations entre personnes reliées et de révision sont Emőke J.E. Szathmáry, Pierre Beaudoin, Laurent Dassault et Anthony R. Graham. Les membres actuels du comité de gouvernance et des mises en candidature sont Paul Desmarais, jr, André Desmarais, l'honorable Paul Desmarais, Anthony R. Graham et Isabelle Marcoux.

COMITÉ D'AUDIT

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

Le texte de la chartre du comité d'audit est joint à l'annexe A de la présente notice annuelle.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Les membres du comité d'audit sont T. Timothy Ryan, jr, Marcel R. Coutu et Emőke J.E. Szathmáry. Chaque membre du comité d'audit est indépendant (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*) et aucun ne reçoit, directement ou indirectement, de rémunération de Power, sauf pour les services rendus en qualité de membre du conseil d'administration et des comités de celui-ci. Tous les membres du comité d'audit possèdent des compétences financières (au sens du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

FORMATION ET EXPÉRIENCE PERTINENTES DES MEMBRES DU COMITÉ D'AUDIT

Outre la connaissance générale des affaires de chaque membre, la formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions en qualité de membre du comité d'audit sont indiquées ci-après :

M. Ryan est directeur général, chef mondial de la stratégie et de la politique réglementaires de JPMorgan Chase & Co., société de services financiers mondiale de pointe. Auparavant, M. Ryan a été président et chef de la direction de la Securities Industry and Financial Markets Association (SIFMA), association commerciale de premier plan représentant les participants aux marchés des capitaux mondiaux, et chef de la direction de la Global Financial Market Association (GFMA), membre du groupe mondial de SIFMA, jusqu'en février 2013. Avant de se joindre à la SIFMA, M. Ryan a occupé nombre de postes importants au sein de la haute direction de J.P. Morgan de 1993 à 2008, notamment vice-président du conseil, Institutions financières et gouvernements, et de directeur général. Il siège à titre de membre représentant le secteur privé au sein du comité consultatif sur les marchés mondiaux (Global Markets Advisory Committee) du National Intelligence Council (NIC) des États-Unis. De 2002 à 2004, M. Ryan était membre de la U.S.-Japan Private Sector/Government Commission, chargé de la restructuration des sociétés et des prêts non productifs, et, de 2000 à 2004, il a été administrateur et président du comité d'audit de la banque KorAm à Séoul, en Corée. Avant de se joindre à J.P. Morgan, M. Ryan était directeur de l'Office of Thrift Supervision, du ministère des finances du gouvernement américain, où il était le principal gestionnaire chargé de l'épuration en matière d'épargne et de prêt qui a mené à la fermeture d'environ 700 institutions non solvables, à l'amélioration du capital de base, ainsi qu'à la vente d'actifs d'une valeur supérieure à 300 milliards de dollars. Il siège au conseil de plusieurs autres sociétés du groupe Power, y compris la Financière Power, Lifeco, la Great-West, la Great-West Life & Annuity Insurance Company, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie, La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie et Putnam Investments, LLC. M. Ryan siège également au conseil d'administration de Lloyds Banking Group plc, de Lloyds TSB Bank plc, de HBOS plc et de la Bank of Scotland plc.

M. Ryan est diplômé de l'Université Villanova et de l'école de droit de l'American University. Il a servi en tant qu'officier de l'armée américaine de 1967 à 1970.

M. Coutu est président et chef de la direction de Canadian Oil Sands Limited et président du conseil de Syncrude Canada Ltd., l'un des projets d'exploitation de sables bitumineux les plus importants au Canada. Avant de se joindre à Canadian Oil Sands, M. Coutu était vice-président principal et chef des finances de Ressources Gulf Canada Limitée. Il a plus de 25 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, principalement dans les domaines du financement des entreprises, des services bancaires d'investissement ainsi que de l'exploration et de la mise en valeur minières, pétrolières et gazières. Il siège au conseil de plusieurs autres sociétés du groupe Power, notamment Lifeco, la Great-West, London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Corporation financière Canada-Vie et la Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie. Il est l'un des administrateurs, et membre et expert financier désigné du comité d'audit de Brookfield Asset Management Inc. et siège également au comité de retraite et de rémunération du Calgary Exhibition and Stampede Board. M. Coutu a déjà siégé au conseil de Gulf Indonesia Resources Limited, de TransCanada Power Limited Partnership et au conseil des gouverneurs de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences (avec mention) spécialisé en géologie de l'Université de Waterloo ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Western Ontario, et il est membre de l'Association of Professional Engineers, Geologists and Geophysicists de l'Alberta. M. Coutu est membre du Conseil canadien des chefs d'entreprise.

M^{me} Szathmáry est présidente émérite de l'Université du Manitoba depuis juillet 2008 et professeure des facultés d'anthropologie et de biochimie et médecine génétique. De 1996 à 2008, elle a été rectrice et vice-chancière de l'Université du Manitoba, elle siégeait au conseil des gouverneurs et était membre du comité d'audit et du comité des finances, de l'administration et des ressources humaines. Dans le cadre de ses fonctions administratives à l'université, elle rendait compte de la supervision et de la communication de l'information financière relativement au budget annuel de l'université y compris le fonds fiduciaire et le fonds de dotation de celle-ci. Elle a également été membre du comité qui est chargé des dotations de l'université et qui surveille les gestionnaires professionnels de ces fonds. Elle a été doyenne et vice-rectrice à l'enseignement à la McMaster University, à Hamilton, et auparavant, doyenne de la faculté des sciences sociales de la University of Western Ontario (maintenant la Western University), à London. Elle est membre du comité d'audit de la Société depuis 2002 et administratrice de la Financière Power et membre du comité d'audit de cette dernière depuis 1999. Elle est administratrice de plusieurs autres sociétés du groupe Power dont Lifeco, la Great-West, la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, la Corporation Financière Canada-Vie et la Canada-Vie. Elle siège également au conseil d'administration de l'Institut international du développement durable et de nombreux autres organismes à but non lucratif nationaux et provinciaux voués à l'éducation, à la recherche et à la philanthropie. Elle a reçu le Prix du lieutenant-gouverneur du Manitoba pour l'excellence en administration publique au Manitoba et elle est titulaire de cinq doctorats honorifiques. M^{me} Szathmáry est membre de la Société royale du Canada, de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Manitoba.

POLITIQUES ET PROCÉDURES D'APPROBATION PRÉALABLE

Le comité d'audit a adopté une politique concernant l'approbation préalable de services fournis par les auditeurs externes (la « politique »). La politique énonce les services d'audit qui sont préalablement approuvés par le comité, indique les services non liés à l'audit qui sont interdits et dresse une liste pré-approuvée des services non liés à l'audit permis. La liste préalablement approuvée des services non liés à l'audit qui sont permis est examinée et préalablement approuvée périodiquement et certains autres services non liés à l'audit doivent être approuvés individuellement par le comité d'audit. La politique exige en outre que les auditeurs indépendants externes (appelés ci-après l'« auditeur ») mettent en place leurs propres politiques et procédures pour prévoir que les services qui sont interdits ne sont pas fournis et que les services fournis sont préalablement approuvés avant qu'une mission ne soit acceptée.

HONORAIRES DES AUDITEURS

Les honoraires payables par Power⁽¹⁾ pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011 à Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. et aux membres de son groupe se sont élevés à 926 000 \$ et à 909 000 \$, respectivement, comme il est indiqué ci-dessous :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2012	2011
Honoraires d'audit ⁽²⁾	641 000 \$	578 000 \$
Honoraires liés à l'audit ⁽²⁾	194 000 \$	285 000 \$
Honoraires pour services fiscaux ⁽²⁾	71 000 \$	46 000 \$
Autres honoraires ⁽²⁾	20 000 \$	Néant
TOTAL	926 000 \$	909 000 \$

(1) Les honoraires payables par la Financière Power sont décrits à la rubrique intitulée « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière Power datée du 22 mars 2013, les honoraires payables par Lifeco sont décrits à la rubrique intitulée « Renseignements sur le comité d'audit » de la notice annuelle de Lifeco datée du 7 février 2013 et les honoraires payables par la Financière IGM sont décrits à la rubrique « Comité d'audit » de la notice annuelle de la Financière IGM datée du 21 mars 2013.

(2) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a fourni des services d'audit, des services liés à l'audit, des services fiscaux et d'autres services à certaines filiales de la Société, à l'exception de la Financière Power, de Lifeco et de la Financière IGM, en contrepartie d'honoraires supplémentaires de 547 000 \$ (2011 - 560 000 \$), de 109 000 \$ (2011 - 108 000 \$), de 103 000 \$ (2011 - 147 000 \$) et de 1 000 \$ (2011 - 8 000 \$), respectivement.

La nature de chaque catégorie d'honoraires est décrite ci-après.

HONORAIRES D'AUDIT

Les honoraires d'audit ont été versés pour des services professionnels rendus par les auditeurs dans le cadre de l'audit des états financiers annuels de Power et de ses filiales en propriété exclusive et pour des services rendus dans le cadre de dépôts ou de missions prévus par les lois et les règlements. De plus, les honoraires comprenaient les honoraires pour la traduction de divers documents d'information continue de la Société.

HONORAIRES LIÉS À L'AUDIT

Les honoraires liés à l'audit ont été versés pour des services d'assurance et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers annuels et qui ne sont pas déclarés au poste des honoraires d'audit ci-dessus. Ces services comprenaient surtout d'autres services d'attestation qui ne sont pas exigés par la loi ou les règlements, des services d'aide pour la transition vers les Normes internationales d'information financière et d'autres consultations de comptabilité et de communication de l'information.

HONORAIRES POUR SERVICES FISCAUX

Les honoraires pour services fiscaux ont été versés pour des services reliés au respect des obligations fiscales et de l'aide concernant d'autres questions liées à la fiscalité.

AUTRES HONORAIRES

D'autres honoraires ont été versés relativement à des consultations sur les modèles de référencement internes de la Société.

PROCÉDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Conformément au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, la Société a établi des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit. Les personnes qui souhaitent utiliser ces procédures peuvent communiquer avec le vice-président, chef du contentieux et secrétaire de la Société au 751, square Victoria, Montréal (Québec) H2Y 2J3.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les titres de Power peuvent être transférés aux bureaux principaux de son agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Services aux investisseurs Computershare Inc. à Toronto, à Vancouver et à Montréal.

EXPERTS

L'auditeur de Power est Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. a informé la Société qu'il est indépendant de la Société au sens du Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

RESPONSABILITÉ SOCIALE

Le 21 mars 2007, le conseil d'administration de la Société a initialement adopté un énoncé concernant la responsabilité sociale de la Société à l'égard de ses investissements et de leur supervision. Le conseil a par la suite adopté un énoncé révisé le 14 mars 2012.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

On peut obtenir des renseignements additionnels portant sur Power par l'entremise de SEDAR au www.sedar.com. On trouvera des renseignements, y compris la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Power, de même que les options d'achat d'actions et les initiés intéressés dans des opérations importantes, le cas échéant, dans sa dernière circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 et dans le rapport de gestion y afférent daté du 13 mars 2013 qui ont été déposés sur SEDAR.

La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM, principales filiales directes et indirectes de Power, sont des émetteurs assujettis aux termes de la législation en valeurs mobilières canadienne. La Financière Power, Lifeco et la Financière IGM sont assujetties aux mêmes obligations d'information continue que l'est Power. Ces obligations comprennent l'exigence de déposer des états financiers annuels et intermédiaires, des déclarations de changement important et des exemplaires de contrats importants. Les épargnants qui souhaitent consulter ces documents peuvent le faire en accédant aux profils des sociétés en cause au www.sedar.com.

ANNEXE A

POWER CORPORATION DU CANADA CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

1.0 BUT ET COMPOSITION

Le but du comité d'audit (le « comité ») de Power Corporation du Canada (la « Société ») est d'aider le conseil d'administration dans l'examen :

- (1) de l'information financière de la Société;
- (2) des compétences et de l'indépendance des auditeurs externes de la Société;
- (3) du rendement des auditeurs externes.

Le comité de la Société est composé d'au moins trois administrateurs de la Société, qui sont tous *indépendants* et *possèdent des compétences financières* au sens du Règlement 52-110 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

2.0 QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, le comité doit respecter les procédures suivantes :

- (1) **Réunions.** Le comité se réunit au moins quatre fois par année et plus souvent, au besoin, afin de s'acquitter de ses devoirs et obligations aux termes des présentes.
- (2) **Conseillers.** Le comité a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques indépendants et d'autres conseillers, selon ce qu'il juge nécessaire pour remplir ses fonctions, ainsi que d'établir et de verser, aux frais de la Société, la rémunération de ces conseillers.
- (3) **Quorum.** Le quorum à une réunion du comité est de deux membres du comité.
- (4) **Secrétaire.** Le président, ou toute personne qu'il nomme, agit à titre de secrétaire des réunions du comité.
- (5) **Convocation des réunions.** Une réunion du comité peut être convoquée par le président du comité, par le président du conseil et co-chef de la direction, par les auditeurs externes de la Société ou par un membre du comité. Lorsqu'une réunion du comité est convoquée par une personne autre que le président du conseil et co-chef de la direction, le président du comité en informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction.

3.0 FONCTIONS ET RESPONSABILITÉS

3.1 Information financière. Le comité :

- (1) à moins d'une décision contraire du conseil, approuve :
 - a) les rapports de gestion intermédiaires de la Société (en vertu d'une délégation de pouvoirs par le conseil);
- (2) examine les documents suivants de la Société :
 - a) les états financiers annuels et intermédiaires;
 - b) les rapports de gestion annuels;
 - c) les communiqués de presse concernant le résultat intermédiaire et annuel;
 - d) d'autres documents contenant des renseignements financiers audités ou non audités, à son gré;

et fait rapport sur ceux-ci au conseil d'administration (le « conseil ») avant que ces documents ne soient approuvés par le conseil et communiqués au public;

- (3) est satisfait que des procédures adéquates sont en place pour l'examen de la communication publique par la Société de renseignements financiers extraits ou provenant des états financiers de la Société, autres que l'information fournie par les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant le résultat et évalue périodiquement le caractère adéquat de telles procédures.

3.2 Audit externe. Le comité :

- (1) recommande au conseil les auditeurs externes à nommer aux fins de préparer ou d'émettre un rapport de l'auditeur ou d'exécuter d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation;
- (2) examine les conditions de la mission des auditeurs externes, le caractère adéquat et raisonnable des honoraires d'audit proposés et toutes questions relatives au paiement des honoraires d'audit et fait une recommandation au conseil à l'égard de la rémunération des auditeurs externes;
- (3) examine l'indépendance des auditeurs externes, y compris un rapport annuel préparé par les auditeurs externes concernant leur indépendance;
- (4) rencontre les auditeurs externes et la direction pour examiner le plan d'audit, les constatations découlant de l'audit et toutes restrictions portant sur l'étendue du mandat des auditeurs externes;
- (5) examine avec les auditeurs externes et la direction toutes modifications des principes comptables généralement reconnus qui peuvent être importantes pour la communication de l'information financière de la Société;
- (6) a le pouvoir de communiquer directement avec les auditeurs externes;
- (7) exige que les auditeurs externes fassent rapport directement au comité;
- (8) supervise directement le mandat des auditeurs externes qui est relié à la préparation ou à l'émission d'un rapport de l'auditeur ou à la prestation d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société, y compris le règlement de différends entre la direction et les auditeurs externes quant à la communication de l'information financière;
- (9) rencontre les auditeurs externes afin de discuter des états financiers annuels (y compris le rapport des auditeurs externes s'y rapportant) et des états financiers intermédiaires (y compris le rapport de mission d'examen des auditeurs externes s'y rapportant);
- (10) examine les lettres de recommandations des auditeurs externes à la direction ainsi que la réponse et le suivi de celle-ci relativement à ces recommandations;
- (11) examine l'évaluation des contrôles internes de la Société sur la communication de l'information financière menée par les auditeurs externes ainsi que la réponse de la direction;
- (12) approuve préalablement (ou délègue le pouvoir d'approbation préalable à un ou plusieurs de ses membres indépendants), conformément à une politique d'approbation préalable, toutes les missions pour les services non liés à l'audit que les auditeurs externes fourniront à la Société ou à ses filiales ainsi que tous les honoraires pour les services non liés à l'audit et évalue l'effet de ces missions et honoraires sur l'indépendance des auditeurs externes;
- (13) examine et approuve la politique d'embauche de la Société concernant les associés, les employés ainsi que les anciens associés et les anciens employés des auditeurs externes actuels et anciens;
- (14) en cas de changement d'auditeurs, examine et approuve la communication de la Société y ayant trait.

3.3 Procédure de traitement des plaintes de nature financière. Le comité établit des procédures visant :

- (1) la réception, la conservation et le traitement de plaintes reçues par la Société portant sur des questions relatives à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit;

- (2) le dépôt confidentiel et anonyme par des employés de la Société de préoccupations concernant des questions douteuses de comptabilité ou d'audit.

3.4 Sessions à huis clos. Le comité se réunit périodiquement à huis clos entre membres seulement et rencontre séparément les auditeurs externes et les membres de la direction, selon ce que le comité juge adéquat.

3.5 Filiales.

- (1) À l'égard d'une filiale en exploitation importante dans la chaîne de propriété entre la Société et une filiale directe, le comité examine les états financiers de la filiale en exploitation importante.
- (2) À l'égard d'une filiale directe :
 - a) le comité se fonde sur l'examen et l'approbation des états financiers de la filiale directe par le comité d'audit et le conseil d'administration de la filiale directe et sur les rapports ou avis des auditeurs externes sur ces états financiers;
 - b) le comité reçoit un exemplaire de la charte du comité d'audit de la filiale directe ainsi qu'une note de service résumant la structure et les procédures des réunions de celui-ci (la « note de service relative aux procédures »);
 - c) à chaque réunion du comité, le secrétaire du comité soumet un rapport du secrétaire du comité d'audit de la filiale directe confirmant que les procédures prévues par sa charte et la note de service relative aux procédures ont été respectées.
- (3) À ces fins :
 - a) « *filiale en exploitation importante* » désigne une filiale en exploitation dont le bénéfice net représente 10 % ou plus du bénéfice net de la Société;
 - b) « *filiale directe* » désigne la première filiale en exploitation importante située sous la Société dans la chaîne de propriété qui a un comité d'audit composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

4.0 PRÉSENCE DES AUDITEURS AUX RÉUNIONS

Les auditeurs externes ont le droit de recevoir les avis de convocation à chaque réunion du comité et, aux frais de la Société, d'y assister et d'y être entendus. Si un membre du comité le demande, les auditeurs externes assistent à chaque réunion du comité qui a lieu pendant la durée du mandat des auditeurs externes.

5.0 ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès aux renseignements, documents et registres qui lui sont nécessaires dans l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités aux termes de la présente charte.

6.0 EXAMEN DE LA CHARTE

Le comité examine périodiquement la présente charte et recommande au conseil les modifications qu'il peut juger appropriées.

7.0 RAPPORTS

Le président du comité fait rapport au conseil, aux moments et de la manière que le conseil peut à l'occasion exiger, informe sans délai le président du conseil et co-chef de la direction des questions importantes soulevées pendant l'exécution des fonctions énoncées aux présentes, par les auditeurs externes ou un membre du comité, et fournit au président du conseil et co-chef de la direction des copies des rapports écrits ou des lettres fournis par les auditeurs externes au comité.